



N° AT 26 – 18

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant autorisation d'organiser un concert de musique et d'utiliser de la sonorisation à l'occasion de la manifestation « Faites de la N°7 »

Le dimanche 19 Avril 2026

Commune de POUQUES-LES-EAUX

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,

VU l'article L.131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°2007-P-2817 en date du 21 Mai 2007 portant sur la réglementation des bruits de voisinage

VU la demande de Madame Lourdez Sophie Présidente de l'association « J'aime Pougues », d'organiser « La Faites de la N°7 » le dimanche 19 Avril 2026 de 05 heures à 21 heures,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser une dérogation concernant la sonorisation de la manifestation ainsi que l'organisation d'un concert de musiques afin de permettre le bon déroulement de l'évènement, commune de Pougues-Les-Eaux.

ARRETE

Article 1er : Le Maire autorise l'association « J'aime Pougues » à organiser un concert de musique à l'angle de l'avenue de Paris et de l'avenue Conti le dimanche 19 Avril 2026 de 11h à 12h30 et de 15h30 à 17h ainsi que l'utilisation de dispositifs sonores sur l'ensemble la commune concernée par l'évènement de 09h à 18h. Les dispositifs sonores seront revus à un volume moins élevé de 13h à 14h permettant de diffuser un fond musical atténué.

Article 2 : Les dispositifs sonores sont limités à une puissance de 100 watts en utilisant le réseau de sonorisation de la commune installé Avenue de Paris sur les candélabres d'éclairage public.

Article 3 : Les organisateurs de la manifestation sont chargés de veiller à l'application du présent arrêté.

Article 4 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, Madame Lourdez, présidente de l'association « J'aime POUQUES », la Police Municipale de Pougues-Les-Eaux, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, 19 janvier 2026.
Le 1er Adjoint,

Gilles Bertrand



Mairie de Pougues-les-Eaux

90 Parc Simone Veil

58320 Pougues-les-Eaux

03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr



VILLAGES ÉTAPES
FAITES UN PASSE D'INTERÊT GÉNÉRAL



Villages d'avenir

